

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

7^e Rallye National de Bretagne

Les 9 et 10 Juin 2018



Avec la participation des villes et communes de Plouay, Guiligomarc'h, Meslan, Berné, Kernascléden, Inguiniel, Bubry.

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallye FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2018 des rallyes VHC..

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 9 Avril :

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Samedi 26 Mai :

- Clôture des engagements

Samedi 2 et Dimanche 3 Juin :

- Parution et distribution du carnet d'itinéraire à l'école de musique de Plouay Rue de Manéhouarn de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Reconnaissances des ES 2,5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Vendredi 8 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Reconnaissances des ES 2, 5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Samedi 9 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h00 à 12h00
- Reconnaissances pédestres ou VTT pour l'ES 1 de 12h00 à 16h00.
- Reconnaissances des ES 5 et 6 de 8h00 à 16h00 Sur trois passages maximum
- Reconnaissances de l'ES 2 de 8h00 à 15h00 Sur trois passages maximum.
- Vérifications administratives de 12h00 à 16h00.
- Vérifications techniques de 12h15 à 16h15.
- 1^e réunion de collège des commissaires sportifs à 14h30 (Au PC Ecole de musique rue de Manéhouarn).
- Publication des admis au départ, de l'ordre et heures de départ de la 1^e étape à 17h00 (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance).
- Départ de la 1^e voiture VHC à 18h30 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e étape à **21h37** en Parc Fermé d'Etape.
- Publication des résultats partiels de la 1^e étape et des ordres et heures de départ de la 2^e étape à partir de **23h00** (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance).

Dimanche 10 Juin :

- Départ de la 1^e voiture VHC à 8h45 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e voiture VHC à 16h29 en Parc Fermé (Esplanade de Plouay)
- Vérifications techniques finales au garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56240 Plouay.
(Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Publication des résultats du rallye 30min après l'entrée en parc fermé de la 1^e voiture moderne
(Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Remise des prix sur le podium

NOTA : Les informations pour l'équipage (règlement, convocation, liste des engagés) seront consultables uniquement sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 7^e Rallye National de Bretagne VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le 17 Avril 2018 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 408 en date du 24 Mai 2018.

Comité d'Organisation

Président : Max MARTINEAU

Vice-Président : Gilles SIMON

Secrétaire: Jean-Paul Le Goffic.

Trésorière : Marine MARTINEAU , Adjoint : Jean Paul Le Goffic.

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Michel Guilloux, Vincent Gegaden, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur...

Secrétariat du Rallye

Chez Jean-Paul Le Goffic : Le Bois de Saint Erven 56520 PLOUAY

Organisateur technique

Nom : ASACO Océane

Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 LORIENT

1.1P. OFFICIELS (EN COURS)

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Jacques TROMAS	128570/1202
Membres	Michel ODIETTE	12118/1201
	Nathalie TOLLEMER	25930/1206

Direction de Course

Directeur de Course	Michel FRALIN	1362/1208
Directeur de Course Adjoint	Joseph LORRE	10395/1202
Adjoints à la D.C	Bernard CONDEMINE	6916/1110
	Pierre SCHUBLER	27374/1202

Adjoints à la D.C délégués aux ES

Jean-Louis MINEUR	29169/1209
Joackim MAWSDLEY	15063/1303
Gabriel GIANOLIO	7760/1201

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

Philippe DRONNEAU	148449/1202
Erwin MAWDSLEY	228740/1303

Médecin Chef	Dr François MINEUR	
Commissaires Chargés des Relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE	56617/1110
	Myriam MAWSDLEY	11115/1303
	Gérard BERTRAND	5705/0905
Commissaires Techniques	André MEVEL	186089/1210
Responsable		
Chronométrateurs		
Responsable	Jean-Louis TISSERAND	181287/1106
	Alain DEVIN	37311/1106
	Maryse RAGUENEAU	24305/1106
	Michel LE BOISSELIER	6992/1305
Classement	Matthieu BONNAUD	41131/1101

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^e Rallye National de Bretagne VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC FFSA 2018 Coef.2
- Le Challenge des pilotes et co-pilotes de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Trophée des championnats ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives, uniquement consultables sur notre site internet.

www.rallyebretagne.bzh

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 9 Juin de 12h30 à 15h45 et les vérifications techniques de 12h45 à 16h00 sur le parc d'assistance à Plouay.

Les vérifications techniques finales seront au garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56240 Plouay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^e Rallye National de Bretagne VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des copies de permis et licence de l'équipage et du PTH/PTN ou passeport de leur voiture, avant le 26 Mai.

LE GOFFIC Jean-Paul

Le Bois de Saint Erven 56240 Plouay

Tel. 02 97 33 19 68

limagolf56@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé 120 voitures maximum (y compris les modernes et VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 360€
- sans la publicité facultative des organisateurs à 720€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre du **Rallye Bretagne Organisation**. Ils seront encaissés le 5 Juin.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail à limagolf56@orange.fr ou par téléphone (0628225754) au moins 24h avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir....

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^e Rallye National de Bretagne représente un parcours de 222.400 km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.500 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 et 3 : La Super spéciale : 2.00 kms x 2 = 4.00 kms
- ES 2 et 4 : St Yves Bubry : 8.60 kms x 2 = 17.20 kms
- ES 5.7.9 : Les Roches du Diable : 18.500 kms x 3 = 55.50 kms
- ES 6.8.10 Le Scorff : 9.60 kms x 3 = 28.80 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Voir programme horaires.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

*** NB :** les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points. Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la Coupe de France des rallyes VHC 2018.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Juin sur le podium à la fin du rallye.

Des coupes et des trophées non cumulables récompenseront les trois 1ers équipages.

Des coupes et un voyage pour deux personnes offerts par Salaun Holidays (tiré au sort) récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

ITINERAIRE HORAIRES

Etape 1		Samedi 9 et dimanche 10 Juin 2018				
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
Départ Etape 1						
CH 0A	Sortie Parc Fermé - Entrée parc assistance - PLOUAY		0	0	0:00	18:30
AS	Assistance	0	0	0		
RZ 1	Ravitaillement	0	0	0		
	Prochain ravitaillement	10,6	22	32,6		
CH 1	Avant ES 1		0,2	0,2	0:15	18:45
DES 1	Plouay	2		2,2		18:48
CH 2	Avant ES 2		4,8	7	0:15	19:03
DES 2	St Yves	8,6		15,6		19:06
CH 2A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32,6	0:35	19:41
Regroupement						
	Assistance	10,6	22	32,6		
RZ 2	Ravitaillement	10,6	22	32,6		
	Prochain ravitaillement	10,6	22	32,6		
CH 3	Avant ES 3		0,2	0,2	0:15	20:41
DES 3	Plouay	2		2,2		20:44
CH 4	Avant ES 4		4,8	7	0:15	20:59
DES 4	St Yves	8,6		15,6		21:02
CH 4A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32,6	0:35	21:37
Distance Totale étape 1		21.2	44	65.2		
Départ Etape 2						
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
CH 4B	Sortie Parc Regroupement - Entrée parc assistance - PLOUAY		0	32,6	0:03	8:45
	Assistance	10,6	22	32,6		
CH 4C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	32,6	0:20	9:05
RZ 3	Ravitaillement	10,6	22	32,6		
	Prochain ravitaillement	28,1	24,3	52,4		
CH 5	Avant ES 5		9,7	9,7	0:12	9:17
DES 5	Les Roches du Diable	18,5		28,2		9:20
CH 6	Avant ES 6		8,8	37	0:35	9:55
DES 6	Le Scorf	9,6		46,6		9:58
CH 6A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5,8	52,4	0:20	10:18
Regroupement						
CH 6B	Sortie Parc Regroupement - Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52,4	1:00	11:18
	Assistance	28,1	24,3	52,4		
CH 6C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52,4	0:20	11:38
RZ 4	Ravitaillement	28,1	24,3	52,4		
	Prochain ravitaillement	28,1	24,3	52,4		
CH 7	Avant ES 7		9,7	9,7	0:12	11:50
DES 7	Les Roches du Diable	18,5		28,2		11:53
CH 8	Avant ES 8		8,8	37	0:35	12:28
DES 8	Le Scorf	9,6		46,6		12:31
CH 8A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5,8	52,4	0:20	12:51
Regroupement						
CH 8B	Sortie Parc Regroupement - Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52,4	1:00	13:51
	Assistance	28,1	24,3	52,4		
CH 8C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52,4	0:20	14:11
	Sortie Parc Assistance - Plouay					
	Ravitaillement	28,1	24,3	52,4		
	Prochain ravitaillement	28,1	24,3	0		
CH 9	Avant ES 9		9,7	9,7	0:12	14:23
DES 9	Les Roches du Diable	18,5		28,2		14:26
CH 10	Avant ES 10		8,8	37	0:35	15:01
DES 10	Le Scorf	9,6		46,6		15:04
CH 10A	Entrée Parc Fermé - Plouay		5,8	52,4	0:20	15:24
Distance Totale étape 2		84.3	72.9	157.2		
Distance Totale Rallye		105.5	116.9	222.4		